

OFFICE DE
**PARTICIPATION
PUBLIQUE**
DE LONGUEUIL



Tarification de la carte Accès Longueuil pour les non- résidents

Démarche participative

PLAN DE PARTICIPATION PUBLIQUE

Août 2026

À propos de l'OPPL

L'Office de participation publique de Longueuil est une instance impartiale et indépendante qui a pour mission de concevoir et de mettre en œuvre des démarches de participation publique sur une variété de sujets d'intérêt pour la population de Longueuil. L'Office œuvre au service de l'intérêt collectif.

L'Office est constitué en vertu des articles 54.15 à 54.28 de la [*Charte de la Ville de Longueuil \(RLRQ c. C-11.3\)*](#).

En plus des fonctions qui lui sont conférées par le seul effet de la Charte, l'Office peut recevoir ses mandats du conseil de ville ou du comité exécutif. Il pourrait éventuellement recevoir des mandats d'un conseil d'arrondissement en vertu de sa compétence en urbanisme. Enfin, il pourrait également recevoir des mandats du conseil d'agglomération pour tout projet qui relève de sa compétence.

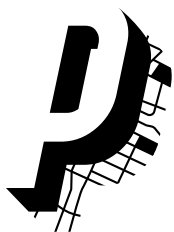
Pour nous joindre

1111, rue Saint-Charles Ouest, bureau 552
Longueuil, QC J4K 5G4

Téléphone : 450 463-7203
Courriel : info@oppl.quebec
www.oppl.quebec

Table des matières

LA DÉMARCHE EN BREF	4
LE CONTEXTE	5
LE MANDAT DONNÉ À L’OFFICE PAR LA VILLE DE LONGUEUIL	6
LES OBJECTIFS DE LA VILLE	7
LES OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE	8
LA DÉMARCHE	10
1. Information	10
Mise en ligne du dossier documentaire	10
Forum d’information	11
Séances d’information et ateliers de discussion.....	11
2. Expression des opinions	13
Sondage représentatif	13
Enquête de terrain.....	13
Groupes de discussion pour le milieu communautaire et institutionnel.....	14
Séances d’expression des opinions	15
Appel de contributions	16
3. Analyse et rédaction du rapport	17
4. Mesure d’évaluation d’impact	17
Annexe 1 – L’échelle de la participation publique	19
Annexe 2 – Tableau de mise en relation des objectifs de la Ville avec la démarche participative proposée	21
Annexe 3 – Modèle d’impact de l’Office.....	23



LA DÉMARCHE EN BREF

1. **Information**

Mise en ligne du **dossier documentaire**
26 août 2026

Forum d'information
10 septembre 2026

Séances d'information et ateliers de discussion (dans chaque arrondissement)
Entre le 17 et le 24 septembre 2026

2. **Expression des opinions**

Sondage représentatif
Entre le 17 septembre et le 30 octobre 2026

Enquête de terrain
Entre le 1er septembre et le 18 octobre 2026

Groupes de discussion pour le milieu communautaire et institutionnel
Entre le 28 septembre et le 15 octobre 2026

Séances d'expression des opinions
Entre le 15 et le 29 octobre 2026

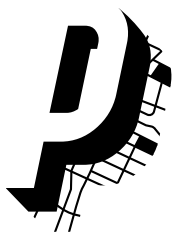
Appel de contributions
Du 24 septembre au 3 novembre 2026

3. **Analyse et rédaction du rapport**

Publication projetée en hiver 2027

4. **Mesure d'évaluation d'impact**

Pendant la démarche et après la publication du rapport



LE CONTEXTE



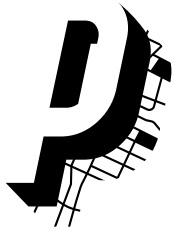
En 2023, conformément aux orientations issues de son plan de développement révisé, la Ville de Longueuil a adopté la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes. Cette politique vise à harmoniser l'ensemble des modalités de soutien offertes aux organismes des trois arrondissements, tout en définissant de façon claire et cohérente les attentes ainsi que les obligations qui leur sont associées.

Parmi ces dispositions figurait l'obligation, pour les participants non-résidents, de détenir une carte Accès Longueuil afin de devenir membres d'organismes culturels, sportifs et communautaires ou de regroupements de citoyens, ou encore lors de la réservation d'installations municipales par des personnes non-résidentes.

À la suite de l'adoption de la Politique, plusieurs organismes ont toutefois fait part de préoccupations importantes concernant ce point. Il est rapidement apparu que l'exigence liée à la carte Accès Longueuil pour les non-résidents suscitait des enjeux significatifs sur le terrain. En juin 2025, la Ville a donc suspendu l'application de cette mesure sur tout le territoire.



SD-2026-0411, doc. 1.2, p. 1.



LE MANDAT DONNÉ À L'OFFICE PAR LA VILLE DE LONGUEUIL

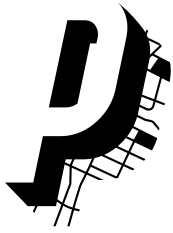


Compte tenu des préoccupations exprimées par plusieurs organismes à la suite de l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, la Ville de Longueuil souhaite reprendre l'analyse du volet suspendu, soit l'exigence d'une carte Accès Longueuil payante pour les participants non-résidents.

Afin d'assurer une prise de décision éclairée et représentative, la Ville entend confier à l'Office de participation publique de Longueuil (OPPL) la réalisation d'une démarche participative réunissant le milieu communautaire et la population des trois arrondissements ainsi que toutes les personnes et parties prenantes intéressées. Cette démarche permettra d'examiner les enjeux soulevés, de mieux comprendre les impacts de la mesure et de documenter les attentes, les besoins et les préoccupations des parties prenantes.



SD-2026-0411, doc. 1.2, p. 1.



LES OBJECTIFS DE LA VILLE



L'objectif est de soutenir une réflexion approfondie qui tienne compte à la fois des enjeux opérationnels, financiers et organisationnels de la municipalité, tout en répondant adéquatement aux réalités vécues par les organismes et leurs usagers. Cette approche vise à appuyer la Ville dans l'établissement d'une orientation équilibrée, cohérente et socialement acceptable quant à l'application de cette disposition de la Politique.



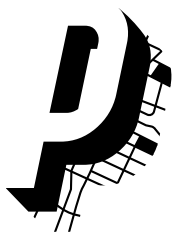
SD-2026-04111, doc. 1.2, p. 2.



Plus concrètement, il est souhaité que les activités participatives mènent à des recommandations à la Ville afin de l'éclairer dans ses décisions quant à l'avenir de l'exigence ou l'application des modalités d'une carte Accès Longueuil pour les non-résidents.



Document d'information, doc. 3.1, p. 4.



LES OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE

Par cette démarche participative, l'Office propose de :

- permettre à toutes personnes, groupes et organismes intéressés de s'informer sur l'exigence et les modalités de la carte Accès Longueuil pour les non-résidents ;
- permettre à l'ensemble des parties prenantes (organismes reconnus ou non intervenants dans le domaine de la culture, du loisir et du développement social et communautaire, population des trois arrondissements de la Ville et non-résidente) de partager leurs préoccupations et de s'exprimer sur les impacts concrets de cette mesure ;
- permettre de recueillir les points de vue des parties prenantes afin de documenter les attentes, les besoins, d'identifier les enjeux et pistes de solutions en vue d'alimenter la réflexion municipale pour une prise de décision éclairée ;
- permettre à toute personne qui le désire de s'exprimer (personnes résidentes ou non résidentes) sur l'exigence ou l'application des modalités d'une carte Accès Longueuil ;
- permettre de recueillir la perception des personnes résidentes ou non résidentes sur l'avenir de l'exigence ou l'application des modalités d'une carte Accès Longueuil.

En plus de répondre aux objectifs identifiés, les choix méthodologiques de l'Office visent à :

- favoriser la participation du plus grand nombre de personnes possible ;
- encourager la participation d'une diversité de personnes, résidentes ou non de la Ville de Longueuil, regroupements de citoyennes et citoyens, ainsi que les organismes œuvrant dans les domaines de la culture, des sports et loisirs et du développement social et communautaire sur le territoire de la Ville de Longueuil ;
- offrir un cadre officiel et souple pour s'informer et s'exprimer ;
- proposer une diversité de moyens de participer selon les goûts et capacités de chaque personne ou organisation.

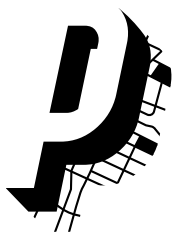
Pour remplir ces objectifs, l'Office a choisi de recourir à une combinaison de dispositifs de participation publique, le tout chapeauté par une commission consultative. La commission sera formée de :

Marguerite Bourgeois, présidente de la commission

Stéphanie Dufresne, commissaire

Auxane Celen, secrétaire de la commission

La commission bénéficiera du soutien de l'équipe permanente de l'Office en matière de communication, de mobilisation et de logistique.



LA DÉMARCHE

1. Information

Mise en ligne du dossier documentaire

À partir du 26 août 2026

En ligne sur le site de l'Office

Document d'information qui s'adresse à tous les publics

Dès le 26 août 2026, un dossier documentaire sera accessible sur la page de la démarche du site Web de l'Office. Ce dossier permet aux personnes participantes d'obtenir toute l'information pertinente à l'expression d'un avis éclairé. Plus largement, il permet au grand public de bénéficier de la même connaissance que les personnes participantes et les commissaires.

Le dossier comprend notamment les éléments suivants :

- le dossier décisionnel déposé par la Ville de Longueuil ;
- un document d'information rédigé par la Ville de Longueuil ;
- le présent plan de participation publique ;
- des documents et liens utiles pour une meilleure compréhension du sujet ;
- les captations vidéos des différentes activités de l'Office ;
- les rapports et comptes-rendus des activités de l'Office ;
- les contributions des personnes participantes ;
- etc.

Des éléments y seront ajoutés tout au long de la démarche. Le dossier documentaire, incluant toutes les captations vidéo, demeure accessible sur le site web de l'Office une fois le mandat terminé.

Le dossier documentaire est accessible à l'adresse suivante : <https://www.oppl.quebec/acces-longueuil>

Forum d'information

Jeudi 10 septembre 2026, de 12 h à 13 h 30

En ligne, sans inscription

Activité d'information qui s'adresse à tous les publics

Description

Le forum d'information sur la carte Accès Longueuil a pour objectif d'informer la population ainsi que les organismes, les regroupements citoyens, les associations ou les institutions publiques sur les différents modèles de « carte Accès » et sur la tarification pour les non-résidents.

Le forum se déroulera de la manière suivante :

- Des spécialistes éclaireront le public sur les différents modèles de « carte Accès » et sur la tarification pour les non-résidents.
- Les personnes qui assisteront au forum d'information en ligne auront l'opportunité de poser des questions par écrit. Les questions seront modérées par l'équipe de l'Office.

Résultat

La captation vidéo du forum est déposée dans le dossier documentaire dans les jours qui suivent.

Séances d'information et ateliers de discussion

Des séances d'information seront organisées dans chacun des trois arrondissements de la Ville.

Entre le 17 et le 24 septembre 2026

En personne et en ligne (possibilité de poser des questions en personne et en ligne)

Entrée libre (aucune inscription requise)

Activité d'information qui s'adresse à tous les publics

Vieux-Longueuil

Date et heure: jeudi 17 septembre 2026 de 19 h à 22 h

Lieu : Maison de quartier Saint-Jean-Vianney, 2255, rue Cartier, salle polyvalente

Saint-Hubert

Date et heure: mardi 22 septembre 2026 de 19 h à 22 h

Lieu : Centre optimiste de Laflèche, 3825 rue Windsor, salle Laflèche

Greenfield Park

Date et heure: jeudi 24 septembre 2026 de 19 h à 22 h

Lieu: Aréna Cynthia-Coull, 195, rue Empire, salle Jubilee

Description

Animées par la présidence de la commission, ces séances, organisées en deux parties, visent à informer le public concernant l'exigence ou l'application des modalités de la carte Accès Longueuil pour les non-résidents.

En première partie de la séance, les personnes représentant la Ville de Longueuil exposent l'état de la situation sur le sujet, puis répondent aux questions des personnes présentes en salle et en ligne. Les réponses aux questions posées sont fournies sur place, si elles sont disponibles, ou par écrit, dans un délai raisonnable avant la prochaine étape de la démarche. L'équipe de l'Office présente également les différentes activités de la démarche.

Cette première partie de la séance permet aux personnes participantes d'acquérir une bonne compréhension du sujet et de poser des questions, contribuant ainsi à une participation productive et constructive aux étapes suivantes.

En deuxième partie de séance, des ateliers de discussion permettent aux personnes présentes en salle uniquement, d'échanger entre elles sur leurs préoccupations, mais également d'identifier les enjeux et pistes de solutions envisageables.

Résultats

Les captations vidéo des séances d'information sont déposées dans le dossier documentaire dans les jours qui suivent.

Le compte-rendu des ateliers de discussion est déposé dans le dossier documentaire.

2. Expression des opinions

Les activités de cette étape de la démarche, qui se déploient pendant 7 semaines, visent à identifier les principaux enjeux et préoccupations de l'ensemble des parties prenantes, puis à identifier des pistes de solution afin d'éclairer la Ville dans sa prise de décision quant à l'avenir de l'exigence ou de l'application des modalités de la carte Accès Longueuil pour les non-résidents.

Pour amener les personnes participantes à s'exprimer sur l'objet du mandat, l'Office propose :

- un sondage représentatif ;
- une enquête de terrain ;
- des groupes de discussion avec des regroupements de citoyennes et citoyens et le milieu communautaire intervenant dans les domaines de la culture, des sports, du loisir et une rencontre avec des régisseurs de la Ville de Longueuil ;
- des séances d'expression des opinions ;
- un appel de contributions.

Sondage représentatif

Entre le 17 septembre et le 30 octobre 2026

Via une maison de sondage

Activité de consultation qui s'adresse à la population résidente de Longueuil

Le sondage représentatif vise à connaître l'opinion et la perception de la population résidente de Longueuil concernant l'exigence de la carte Accès Longueuil pour les personnes n'habitant pas la Ville qui souhaitent s'inscrire à une activité d'un organisme reconnu ou avoir accès à des installations de la Ville ou gérées par celle-ci.

Résultat

Le rapport des résultats du sondage sera produit par la firme mandatée par l'Office et déposé dans le dossier documentaire.

Enquête de terrain

Entre le 1er septembre et le 18 octobre 2026

Dans les lieux publics

Activité de consultation qui s'adresse à tous les publics

L'équipe de l'Office ira à la rencontre de la population dans des lieux publics et installations de la Ville et lors de divers événements afin de leur faire remplir un court questionnaire sur place.

Cette enquête de terrain va permettre aux usagers, qu'ils soient résidents ou non, de s'exprimer sur l'exigence de la carte Accès Longueuil pour les personnes n'habitant pas la Ville qui souhaitent s'inscrire à une activité d'un organisme reconnu ou avoir accès à des installations de la Ville ou gérées par celle-ci.

Résultat

Une synthèse des résultats de l'enquête de terrain sera produite par l'équipe de l'Office et déposée dans le dossier documentaire.

Groupes de discussion pour le milieu communautaire et institutionnel

Entre le 28 septembre et le 15 octobre 2026

En personne

Sur inscription

Activité de dialogue qui s'adresse au milieu associatif et institutionnel

Animés par la commission, les groupes de discussion consistent à échanger en petits groupes avec des organismes œuvrant dans l'un des champs d'intervention identifiés dans la politique de reconnaissance de la Ville de Longueuil. Un groupe de discussion sera également organisé avec les régisseurs de la Ville. Les regroupements citoyens qui souhaitent s'exprimer pourront également participer aux groupes de discussion.

Trois groupes de discussion distincts seront organisés :

- Une rencontre avec des organismes œuvrant dans le domaine de la culture ;
- Une rencontre avec des organismes œuvrant dans les domaines des sports et du loisir ;
- Une rencontre avec les régisseurs de la Ville de Longueuil.

Les groupes de discussion comporteront trois volets :

- Identifier les principaux enjeux et préoccupations ;
- Identifier les principaux impacts pour le milieu ;
- Identifier les besoins et dégager des pistes de solution.

Organismes œuvrant dans le domaine de la culture

Date et lieu à déterminer

Organismes œuvrant dans le domaine de la culture

Date et lieu à déterminer

Régisseurs de la Ville de Longueuil

Date et lieu à déterminer

Résultat

Une synthèse des groupes de discussion sera produite par l'équipe de l'Office et déposée dans le dossier documentaire.

Séances d'expression des opinions

Les quatre séances d'expression des opinions vont permettre à toutes les personnes, groupes, associations ou organisations des trois arrondissements de la Ville qui le désirent, ainsi qu'aux personnes qui ne résident pas à Longueuil, mais qui pourraient avoir un intérêt dans le dossier, de partager leurs préoccupations, attentes et propositions quant à l'avenir de l'exigence ou de l'application des modalités de la carte Accès Longueuil pour les non-résidents.

Entre le 15 octobre et le 29 octobre 2026

En personne et en ligne

Date limite pour s'inscrire aux séances d'expression des opinions : 12 octobre 2026

Activité de consultation qui s'adresse à tous les publics

Description

Pour chacun des arrondissements de la Ville, une séance d'expression des opinions sera organisée en mode hybride : les personnes inscrites pourront présenter leur opinion soit en se connectant en ligne, soit en personne. Chaque personne inscrite dispose d'environ 10 minutes pour présenter son opinion. Cette présentation est suivie d'une période de questions de la commission d'une durée d'environ 10 minutes. La quatrième séance d'expression des opinions se déroulera, elle, entièrement en ligne.

Les séances sont enregistrées et les enregistrements, rendus publics et disponibles pour consultation sans limite de temps.

Vieux-Longueuil

Date et heure : jeudi 15 octobre 2026 à 19 h

Lieu : Maison de quartier Saint-Jean-Vianney, salle polyvalente

Possibilité de participer en se connectant en ligne ou de se déplacer en personne

Saint-Hubert

Date et heure : mardi 20 octobre 2026 à 19 h

Lieu : Centre optimiste de Laflèche, 3825 rue Windsor, salle Laflèche

Possibilité de participer en se connectant en ligne ou de se déplacer en personne

Greenfield Park

Date et heure : jeudi 29 octobre 2026 à 19 h

Lieu : Aréna Cynthia-Coull, 195, rue Empire, salle Jubilee

Possibilité de participer en se connectant en ligne ou de se déplacer en personne

Séance de jour

Date et heure : mardi 27 octobre 2026 de 13 h à 15 h 30

Uniquement en ligne

Résultat

Les captations vidéo des séances d'expression des opinions sont déposées dans le dossier documentaire dans les jours qui suivent.

Appel de contributions

Du 24 septembre au 3 novembre 2026

Activité individuelle ou de groupe

Activité de consultation qui s'adresse à tous les publics

La date limite pour envoyer une contribution est le 3 novembre 2026

Cette étape est consacrée à l'expression des opinions. Elle donne la chance à toute personne ou tout groupe qui le désire d'exprimer ses idées, ses commentaires et ses préoccupations sur l'exigence de la carte Accès Longueuil pour les non-résidents.

Les contributions écrites peuvent prendre plusieurs formes et doivent être acheminées par les moyens prévus par l'Office au plan de participation publique. Les contributions écrites doivent être identifiées au nom de la personne, du groupe de personnes, de l'organisation ou du groupe d'organisations qui les ont rédigées. Elles sont rendues publiques sur le site de l'Office et ne peuvent pas être retirées après leur dépôt.

Il existe plusieurs moyens de soumettre une contribution :

En soumettant un mémoire, un rapport, un texte de réflexion personnelle en l'envoyant par courriel ou par la poste :

Office de participation publique de Longueuil

info@oppl.quebec

1111, rue Saint-Charles Ouest, bureau 552
Longueuil, QC J4K 5G4

En remplissant un formulaire sur la page de la démarche du site web de l'Office

En laissant un message sur la boîte vocale de l'Office en téléphonant au 450 463-7203.

3. Analyse et rédaction du rapport

Diffusion publique projetée à l'hiver 2027

En ligne et dans les bibliothèques de la Ville de Longueuil

Description

Toutes les démarches de participation publiques tenues par l'Office font l'objet d'un rapport. Ce rapport a pour objectif de présenter une synthèse (portrait et analyse) des contributions et des opinions des personnes participantes afin d'aider la prise de décision publique.

Le rapport de l'Office comprend des recommandations. La rédaction d'un rapport peut prendre entre quelques semaines et plusieurs mois, selon le mandat.

Conformément aux modalités de fonctionnement et règles de procédure de l'Office, le rapport est envoyé à la mairesse de Longueuil et à la présidence du comité exécutif lorsqu'il est prêt. Un maximum de quinze jours plus tard, le rapport est rendu public sur le site web de l'Office. Le rapport est également déposé au comité exécutif, puis au conseil de ville.

4. Mesure d'évaluation d'impact

Pendant la démarche et après la publication du rapport

Activité d'évaluation de l'impact de l'Office, par questionnaire

Afin de mesurer et d'illustrer les retombées de la création de l'Office et plus largement, de son action, dans la vie municipale, l'Office a développé un modèle d'impact (voir annexe 2) qui lui permet de déterminer dans quelle mesure les effets que l'Office cherche à produire au sein de la communauté ont été atteints.

Des questionnaires sont prévus à différents moments de la démarche, pour différents publics, mais également une fois le rapport publié pour évaluer les effets de celui-ci.

Un rapport d'impact est produit par l'Office dans les mois suivant la publication du rapport, puis mis en ligne sur son site web.

Annexe 1 – L'échelle de la participation publique

Figure 1 : Échelle de la participation publique

Degré de participation	Participation active				
	Information	Consultation	Dialogue	Délibération	Co-construction
					
Description	Les participants s'informent au sujet des enjeux liés à un problème à résoudre, un projet ou une politique.	Les participants informent les décideurs de leurs opinions et points de vue.	Les participants échangent autour d'un enjeu et confrontent leurs idées et points de vue.	Les participants formulent ensemble un avis sur une question précise.	Les participants contribuent à la construction de la démarche et à la prise de décision finale.

Source : Institut du Nouveau Monde, 2013, mise à jour 2019

Participer, c'est prendre part à la vie démocratique. Selon le contexte et les décisions à prendre, la participation peut revêtir plusieurs formes. Pour cette raison, l'Office reconnaît plusieurs degrés de participation publique : l'information, la consultation, le dialogue, la délibération et la co-construction¹.

L'information est un degré de participation publique qui comprend tous les dispositifs de participation qui permettent d'informer les personnes participantes et, plus largement, le public, sur un sujet donné, sans toutefois prévoir de rétroaction. L'information est un préalable à une participation éclairée. L'information peut prendre la forme, par exemple, de séances d'information, de questions et réponses, de portes ouvertes, de dépliants d'information, de pages Web.

La consultation est un degré de participation publique où l'on sollicite l'avis de la population et des groupes de la société civile afin de connaître leur opinion ou de bénéficier de leurs connaissances. Les avis sont exprimés de manière individuelle et ne font pas l'objet de discussions entre les personnes ou les groupes qui les portent. La consultation se décline en plusieurs dispositifs, les plus connus étant l'enquête par questionnaire et les commissions consultatives.

Le dialogue est un degré de participation publique qui amène les personnes participantes à échanger leurs opinions, à présenter des arguments et à s'intéresser aux opinions des autres. Le dialogue favorise l'ouverture et la reconnaissance de l'existence de plusieurs opinions sur une même question. Le dialogue peut conduire à l'identification de nouvelles idées, mais cela n'en

¹ Institut du Nouveau Monde. L'échelle de la participation publique. En ligne : inm.qc.ca (22 novembre 2022).

est pas une condition essentielle. La méthode du World Café² et le groupe de discussion³ sont deux des dispositifs de dialogue les plus répandus au Québec.

La délibération est un degré de participation publique qui correspond « à la formulation d'un avis sur une question précise⁴ » la délibération est plus exigeante que d'autres degrés de participation publique en ce qu'elle vise la recherche d'un résultat collectif, qui dépasse l'expression ou la discussion autour de points de vue individuels. Le jury citoyen⁵ et les ateliers de scénarios⁶ sont des exemples de dispositifs délibératifs.

La co-construction est un degré de participation publique qui amène les personnes participantes à contribuer – avec l'instance qui les convoque ou qui est mandatée pour animer la participation publique – à la conception de la démarche participative, à la prise de décision, ou à sa mise en œuvre. À titre d'exemple, les démarches d'Agenda 21⁷ local et les laboratoires vivants⁸ constituent des dispositifs de co-construction.

Les degrés de participation publique ne sont pas exclusifs et peuvent intervenir seuls ou en combinaison avec d'autres dans le cadre d'une démarche participative. L'information est un degré de participation publique auquel il n'est pas possible de se soustraire, puisqu'elle est un préalable à une participation éclairée. Pour chaque degré de participation publique, il existe une variété de dispositifs de participation, plus ou moins exigeants et engageants. Le choix des degrés de participation qui interviennent dans une démarche participative dépend de l'objet, du cadre légal et réglementaire, de l'avancement du processus décisionnel, du degré d'influence recherché, du contexte et des personnes impliquées et concernées. Dans une démarche participative, l'Office peut rechercher différents degrés de participation publique et, ce faisant, avoir recours à divers dispositifs de participation publique.

² Participedia. Le World Café. En ligne : Le World Café – Participedia (22 novembre 2022).

³ Participedia. Groupe de discussion. En ligne : Groupe de discussion – Participedia (22 novembre 2022)

⁴ Institut du Nouveau Monde. L'échelle de la participation publique. En ligne : <https://inm.qc.ca/services/#9b33b7b68ca8d440f> (22 novembre 2022).

⁵ Nikki Slocum, Janice Elliott, Sara Heesterbeek et Carolyn J. Lukensmeyer, Méthodes participatives – Un guide pour l'utilisateur, Fondation Roi Baudouin, mars 2006, p. 43.

⁶ Participedia. Groupe de discussion. En ligne : Atelier de scénario – Participedia (22 novembre 2022).

⁷ Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Municipalités durables. Modèles de démarches. En ligne : Agenda 21 local - Modèles de démarches - Développement durable - MAMH (gouv.qc.ca) (22 novembre 2022).

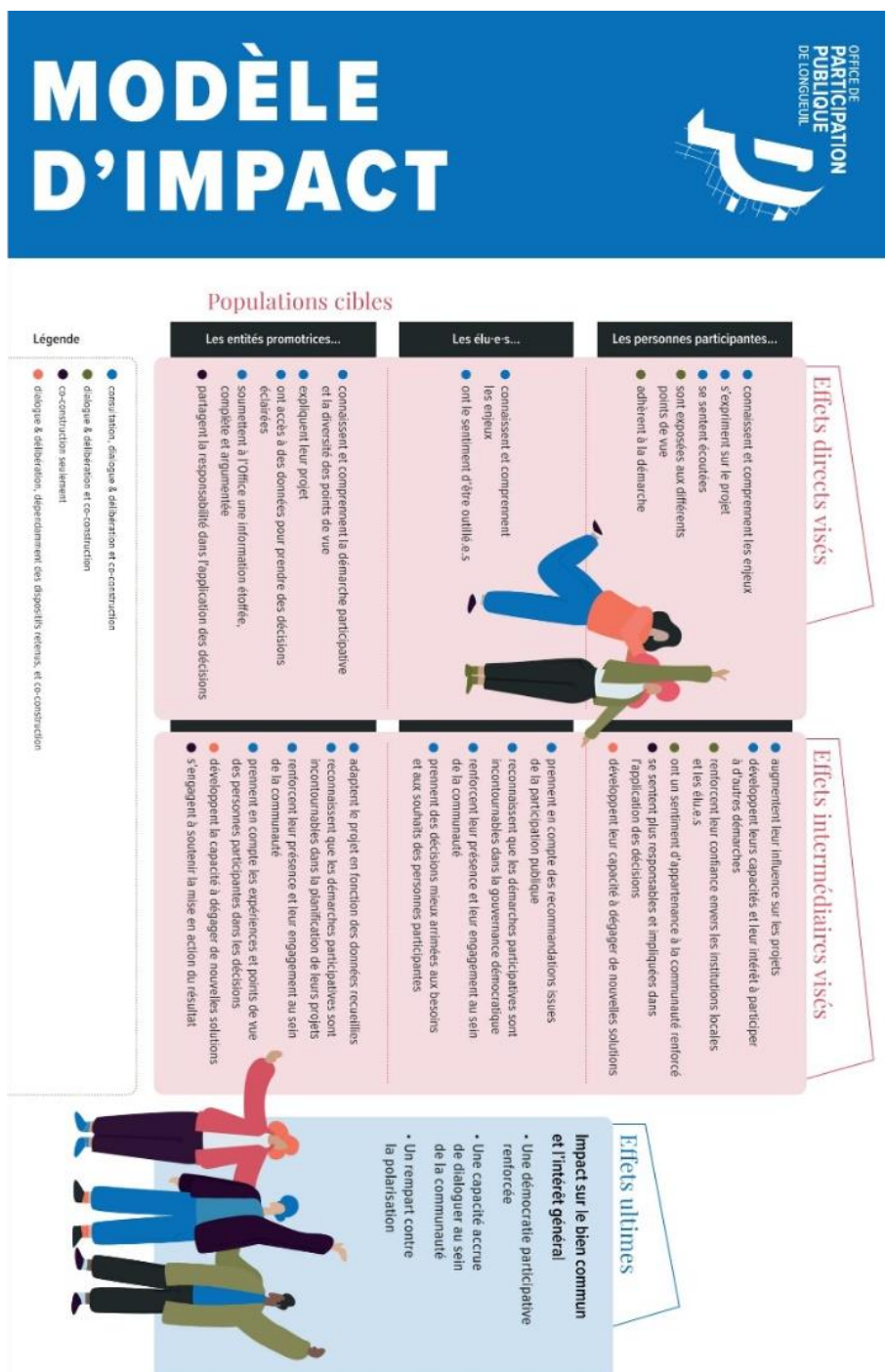
⁸ Living Lab de Montréal. En ligne : Living Lab de Montréal - À propos (livinglabmontreal.org) (22 novembre 2022).

Annexe 2 – Tableau de mise en relation des objectifs de la Ville avec la démarche participative proposée

Objectifs Ville	Objectifs de la démarche	Activités de la démarche	Résultats projetés
« L'objectif est de soutenir une réflexion approfondie qui tienne compte à la fois des enjeux opérationnels, financiers et organisationnels de la municipalité, tout en répondant adéquatement aux réalités vécues par les organismes et leurs usagers. » (Doc. 1.2, p. 2) « Plus concrètement, il est souhaité que les activités participatives mènent à des recommandations à la Ville afin de l'éclairer dans ses décisions quant à l'avenir de l'exigence ou l'application des modalités d'une carte Accès Longueuil pour les non-résidents. » (Doc. 3.1, p. 4)	Permettre à toutes les personnes, groupes et organismes intéressés de s'informer quant à l'avenir de l'exigence ou l'application des modalités de la carte Accès Longueuil pour les non-résidents.	Mise en ligne du dossier documentaire	Dossier documentaire actualisé tout au long de la démarche.
		Forum d'information	Des spécialistes éclaireront le public sur les différents modèles de « carte Accès » et sur la tarification des non-résidents.
		Séances d'information	Présentation de la Ville sur l'exigence de la carte Accès Longueuil pour les non-résidents. Période de questions et réponses.
	Permettre à l'ensemble des parties prenantes (organismes intervenants dans le domaine de la culture, du loisir et du développement social et communautaire, population des trois arrondissements de la Ville et non-résidente) de partager leurs préoccupations et de s'exprimer sur les impacts concrets de cette mesure. Permettre de recueillir les points de vue des parties prenantes afin de documenter les attentes, les besoins, d'identifier les enjeux et pistes de solutions en vue d'alimenter la réflexion municipale pour une prise de décision éclairée.	Groupes de discussion	Portrait d'ensemble des préoccupations exprimées par les résidents, les non-résidents, les organismes et le milieu institutionnel de Longueuil. Propositions de piste d'action et de solutions.
		Séances d'expression des opinions	
		Appel de contributions	

Objectifs Ville	Objectifs de la démarche	Activités de la démarche	Résultats projetés
	Permettre à toutes personnes qui le désire de s'exprimer (personnes résidentes ou non résidentes) sur l'exigence ou l'application des modalités d'une carte Accès Longueuil.		
	Permettre de recueillir la perception des personnes résidentes ou non résidentes sur l'avenir de l'exigence ou l'application des modalités d'une carte Accès Longueuil.	Sondage représentatif	Regard de la population résidente des trois arrondissements de Longueuil quant à l'avenir de l'exigence ou l'application des modalités d'une carte Accès Longueuil pour les non-résidents.
		Enquête de terrain	Synthèse des points de vue exprimés par les personnes résidentes et non résidentes rencontrées sur le terrain.

Annexe 3 – Modèle d'impact de l'Office





MODÈLE D'IMPACT

